

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2014

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 2060)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 83

présenté par
Mme Errante, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 3, après le mot : « que », substituer au mot :

« leur »,

le mot :

« lui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.